

La bande des 3,5 GHz sollicitée comme alternative à la fibre

L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) vient de publier la [synthèse](#) des contributions de [la consultation publique ouverte en début d'année](#) (jusqu'au 6 mars) sur l'analyse des besoins hertziens pour couvrir les territoires, les réseaux mobiles privés, l'Internet des objets (IoT) ou encore préparer l'arrivée de la 5G. Pas moins de 66 acteurs (collectivités territoriales, opérateurs, équipementiers, associations professionnelles, industriels...), ont donné leur avis.

Il en ressort deux urgences : d'une part utiliser les technologies radio pour combler le manque d'accès fixes en très haut débit (THD) de certains territoires; et d'autre part faire évoluer les réseaux mobiles professionnels (PMR) aujourd'hui en 2G vers le THD. Pour y répondre, le régulateur entend s'appuyer sur les bandes 3,5 GHz (de 3400 à 3800 MHz) dans le premier cas et 2,6 GHz TDD (2570-2620 MHz) pour les communications à caractères professionnels utilisées par les gestionnaires d'infrastructure (aéroports, métro, services de secours...). Dans bandes que l'Autorité « souhaite ouvrir dès 2017 l'attribution de fréquences ».

Une alternative fiable et rapide à la fibre

Cette analyse répond notamment à la volonté du président Emmanuel Macron qui, selon ses engagements de campagne en matière d'aménagement numérique du territoire, souhaite trouver une alternative fiable et rapide à mettre en œuvre pour les zones qui risquent d'être privées de fibre optique pour de longues années encore. Voire même, pour parfois simplement apporter du haut débit fixe digne de ce nom. Récemment, l'Avicca (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel) notait que, au rythme actuel, d'ici 2022 (échéance théorique du Plan France Très haut débit), la France comptera moins de 13 millions de lignes fibre contre 26,6 millions à déployer.

Aujourd'hui, la 4G fixe s'inscrit comme une alternative pour désenclaver les territoires numériques. Plusieurs opérateurs, dont Bouygues Telecom, Orange et SFR, mais aussi des alternatifs comme NomoTech, proposent des offres dans ce sens sur les fréquences 4G actuelles. Mais réserver de nouvelles capacités dédiées permettrait d'assurer un service de qualité à l'usage des technologies radio pour apporter le THD au même titre que devait en son temps le faire le Wimax sur la boucle locale.

40 MHz pour la boucle locale THD radio

Pour ce faire, l'Arcep a l'intention de permettre l'utilisation de 40 MHz (3420-3460 MHz) en THD radio pour proposer des accès fixes à Internet dans les territoires concernés. Un certain nombre d'entre eux pourront également bénéficier de 10 MHz (3410-3420 MHz) supplémentaires en fonction des contraintes de cohabitation avec les usages existant sous 3400 MHz. Le régulateur note que l'objectif est de « compléter la boîte à outils » disponible. Autrement dit, la THD radio ne

viendra pas se substituer au déploiement de la fibre, de la montée en débit par modernisation du réseau cuivre, de la 4G courante ou encore de l'usage du satellite mais s'inscrit comme un outil complémentaire.



Les gestionnaires de PMR disposeront également de 40 MHz (2575-2615 MHz) en TDD (un seul canal pour l'ensemble des échanges de données) pour opérer leurs services professionnels en THD.

300 MHz de largeur de bande en 2020 pour la 5G

Par ailleurs, l'Arcep a profité de la contribution pour préparer l'arrivée de la 5G. Plusieurs bandes ont été évoquées à ce titre dans la contribution (1,4 GHz, 2,3 GHz, la partie SDL de la bande 700 MHz, 400 MHz et 26 GHz). Mais c'est la bande de 3,5 GHz disponible restante (3460-3800 MHz) sur laquelle le régulateur entend entamer « *immédiatement* » des travaux préparatoires. Cela devrait passer par un réaménagement de la bande 3400-3600 MHz afin de disposer de blocs contigus de fréquence de plus de 300 MHz en 2020, puis 340 MHz en 2026, voire 390 MHz là où les fréquences ne sont pas utilisées par le THD radio. Des pilotes 5G vont être ouverts sur une sous-bande de 80 MHz ((3600-3680 MHz) pour les acteurs qui souhaitent démarrer les expérimentations. A Lyon, Nantes, Lille, Le Havre, Saint-Étienne et Grenoble, dans un premier temps.

L'Arcep veut aller vite. Une nouvelle consultation publique sera ouverte en juillet prochain sur les modalités d'attribution des fréquences 3,5 GHz pour le THD radio afin d'ouvrir la procédure d'attribution dès septembre. De nouvelles fréquences hertziennes pourraient donc être attribuée avant la fin de l'année aux opérateurs.

Lire également

[Fibre : le Plan France THD ne sera pas réalisé](#)

[La Firip juge la 4G-fixe essentielle pour couvrir le territoire en haut débit](#)

[12 millions de foyers éligibles au très haut débit en France](#)

crédit photo : CITYEDVID via [Pixabay](#)